

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 04/10/2024

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., JACOMET M., FAY E.P. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absent : Mr DROGOUL- SPANU D..

Objet: Cession Chapelle Bontès à l'euro symbolique au profit de la commune par les conjoints BERAUD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été contacté par les héritiers testamentaires de Madame BERAUD Annie ainsi que par Maître Béatrice DONGER-DESVAUX, notaire chargé de la succession pour une **cession au profit la commune de la Chapelle sise à Bontès, parcelle n° C320 d'une superficie de 22 centiares à l'euro symbolique.**

La Commune devant prendre à sa charge les frais relatifs à cette cession.

Il porte à la connaissance, à cet effet, un relevé de taxe prévisionnelle établi par la SCP LAPOTRE-BROCHAY-DEWALD-LOISEAU-DEWALD, Notaires Associés, 1 Place de la République, 91400 ORSAY (Maître Béatrice DONGER-DESVAUX) s'élevant à 232.00€ TTC.

Après discussion, l'Assemblée Délibérante :

- ➡ Est à l'unanimité favorable à cette acquisition et à ses modalités ainsi que pour le règlement des frais d'honoraires et taxes qui en découlent.
- ➡ *Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente, le suivi de ce projet et le mandatement des frais.*
- ➡ *Sollicite l'étude notariale précitée pour la rédaction de l'acte et l'exécution des démarches relatives à cette vente.*
- ➡ *Propose que Monsieur le Maire puisse établir le moment venu un pouvoir de signature à la dite étude afin d'éviter tout déplacement.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2024 004-210400909-20241011-DE_2024_028-DE

